

Paris, le 3 janvier 2008

Madame, Monsieur,

Nous tenons à vous informer de notre grave désaccord quant aux différents changements intervenus en novembre 2007, affectant nos statuts et nos rémunérations.

Notre collectif regroupe cameramen, ingénieurs du son, monteurs, et opérateurs NITRIS. Nous travaillons tous pour Réservoir Prod depuis plusieurs années, voire 10 ans pour certains d'entre nous. Cette expérience acquise est pour vous la garantie d'un savoir faire qui maintient la qualité de vos programmes, et pour nous, outre la reconnaissance de nos compétences et de la plus value que nous vous apportons, la garantie d'un travail régulier. Cet intérêt réciproque a instauré au fil des ans une fidélité entre vous et nous.

Nous avons toujours été employés par vous comme chef opérateur de prises de vues, chef opérateur de prise de son ou chef monteur, ce qui est effectivement le travail que nous effectuons pour vos programmes. En effet, pendant les tournages, les cameramen sont responsables du choix des cadrages, de la mise au point, du diaphragme, du placement des projecteurs, et donc de leur image en général, et les ingénieurs du son, responsables du placement des micros HF et autres, de la perche, du mixage de l'ensemble pendant la prise, et donc de leur son en général. Les monteurs sont autant responsables du montage image, que du montage son, ainsi que de la construction rédactionnelle du sujet.

Or, dernièrement, pour les salaires du mois de novembre 2007, la rémunération de la dernière heure supplémentaire de chaque journée de travail, bien qu'effectuée, a été tout simplement supprimée pour chacun d'entre nous, et ceci sans que nous en ayons été avertis et sans explication.

D'autre part, sur ces mêmes bulletins de salaire, l'intitulé de nos fonctions a été changé. Les chefs opérateurs de prises de vues devenaient cadres, les chefs opérateurs de prise de son, devenaient opérateurs de prise de son, les chefs monteurs devenaient monteurs. Autrement dit, chacun perdait un niveau de responsabilité et voyait son statut rétrogradé (de catégorie cadre II à IIIA pour l'image, et de catégorie cadre IIIA à non-cadre IIIB pour le son) bien que le travail effectué sur le terrain ait été le même que d'habitude (ce qui rend ces intitulés inexacts).

En conséquence, les salaires du mois de décembre 2007 ont été minorés, et passent de 260,00 € à 250,10 € bruts à l'image, de 214,00 € à 200,00 € brut au son et 244,00 € à 230,00 € brut au montage pour une journée de 8 heures.

Ces modifications unilatérales et autoritaires nous concernant au plus haut point ont été prises sans aucune concertation avec aucun d'entre nous, et nous placent ainsi devant le fait accompli.

Nous avons néanmoins compris que vous tentiez maladroitement de bénéficier de certaines dispositions de la convention collective de la production audiovisuelle, croyant pouvoir ainsi légitimer une diminution sensible de nos rémunérations et une rétrogradation que ni nos compétences, ancienneté et fonctions ne sauraient justifier. C'est encore en ajouter à la précarité de notre statut.

Nous vous demandons par la présente de rectifier tous les points évoqués dans ce courrier de façon à respecter la convention collective de la production audiovisuelle en vigueur (version amendée du 12 Février 2007) et signée par le SPECT auquel adhère Réservoir Prod.

Sans réponse de votre part, cette lettre sera envoyée en copie aux syndicats SNTR/CGT Spectacle et à l'Inspection du Travail.

Compte tenu de l'intérêt que vous portez au secteur de l'audiovisuel et du respect qui a toujours présidé à nos relations, nous ne doutons pas que vous aurez à cœur d'annuler ce nouveau

dispositif et de nous accorder les droits, rémunérations et statuts prévus par la convention collective et qui sont les nôtres.

Sincèrement,

Le collectif Réservoir Prod